

# FORMULAIRE DE DEMANDE PASS LiA NOMINATIF

À PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2018



Coller ici  
votre photo couleur  
(format 35x45mm)

Votre photo peut être conservée sous forme électronique pour permettre une nouvelle fabrication de votre Pass LiA nominatif si nécessaire.

Si vous vous y opposez, cochez la case ci-contre

## LE TITULAIRE DU PASS

M.  Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ville : .....

Téléphone fixe : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

E-mail : .....

## REPRÉSENTANT LÉgal POUR LES MINEURS

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ville : .....

Portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

E-mail : .....

En donnant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir des informations de la part de LiA, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case

En aucun cas, vos données ne seront transmises à des tiers.

## SITUATION PERSONNELLE

Pour charger les titres souhaités sur votre Pass LiA nominatif en rapport avec votre situation, vous devez joindre les justificatifs suivants :

		Justificatifs à fournir
<b>POUR TOUS</b>	Tout public	Photocopie d'une pièce d'identité
<b>-20 ANS ET ÉTUDIANTS</b>	Jeunes de 4 à 19 ans	Photocopie d'une pièce d'identité
	Scolaire/étudiants de 20 à 27 ans / service civique	Photocopie d'une pièce d'identité Certificat de scolarité et/ou un justificatif de service civique
<b>1/2 TARIF</b>	Étudiants boursiers, garantie jeune, personnes de + 65 ans non imposables, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis de + 18 ans	Photocopie d'une pièce d'identité Attestation de droits délivrée par votre Mairie / CCAS Justificatif de bourse
<b>SOLIDAIRE</b>	Bénéficiaires et ayants droit de la CMUC ou de l'Aide Médicale d'état, personnes invalides et travailleurs handicapés en ESAT	Photocopie d'une pièce d'identité Attestation de droits délivrée par votre Mairie / CCAS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du Pass LiA nominatif (au verso).

DATE : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

SIGNATURE : .....

(du représentant légal pour les mineurs)

Cadre réservé à LiA

N° client : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]



UNION EUROPEENNE  
La République est collaboratrice par l'Europe européenne.  
L'Europe s'engage en Haute-Normandie  
avec le Fonds européen de développement régional

Formulaire de demande de Pass LiA nominatif à adresser **par courrier** à : **TRANSDEV Le Havre - LiA, Service Marketing, BP 20018 - 76930 Octeville-sur-Mer** (prévoir un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande de Pass par nos services, dans la mesure où le dossier est complet) ou à déposer **directement dans les agences LiA** (remise immédiate du Pass LiA, dans la mesure où le dossier est complet).

- La Boutique : **arrêt Hôtel de Ville** (Le Havre)  
Du lundi au vendredi de 7h à 19h  
Le samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- La Station : **arrêt Gares** (Le Havre)  
Du lundi au samedi de 7h à 19h

**Tél : 02 35 22 35 00**  
du lundi au samedi de 7h00 à 19h00

[www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)  
[contact@transports-lia.fr](mailto:contact@transports-lia.fr)



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU « PASS LIA NOMINATIF » DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

## ARTICLE I – OBJET DU PASS LIA NOMINATIF

Le Pass Lia nominatif permet à son titulaire de charger des titres de transport permettant de circuler sur le réseau de transport de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Le réseau de transport en commun de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (ci-après désigné le « Réseau Lia ») dont l'exploitation est déléguée à l'exploitant, (ci-après désigné « TRANSDEV Le Havre ») comprend : les lignes de tramway A et B, les lignes de bus 1 à 17, 22, 30, 31, 40, 41, 42, 50, 60, 70, 71, 80, 90, et 91, le funiculaire, la LER, les services FilBus et MobiFil, LiAvélos, LiAdeNuit et FlexiLiA, les lignes 20, 23 et 24 quand elles circulent dans la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ainsi que les services de parking relais et parcs à vélos. La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole comprend les communes de : Angerville-l'Orcher, Anglesqueville-l'Esneval, Beaufort, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Cauville-sur-Mer, Criquepot-l'Esneval, Cuverville, Epouville, Épretot, Étainhus, Étretat, Fongueuseux, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gaimville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher, Gonnevill-la-Mallet, Grambouville, Harfleure, Hermeville, Heuqueville, La Cerlangue, La Poterie-Cap-d'Antifer, La Remuée, Le Havre, Le Tilleul, Les Trois-Pierres, Manéglise, Manneville, Montvilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Oudalle, Pierrefiques, Rogerville, Rolleville, Sainneville, Sainte-Adresse, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Jouin-Bruneau, Saint-Laurent-de-Brévedent, Sainte-Marie-au-Bosc, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville, Turretot, Vergetot, Villainville. Le Pass Lia nominatif ne vaut pas en lui-même un titre de transport, il vous sera délivré dans les conditions définies ci-dessous. Son utilisation est subordonnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les tarifs exprimés dans les présentes conditions sont applicables au 01/09/2018.

## ARTICLE II – LE SUPPORT

### II.1 – Le titulaire du Pass Lia nominatif

Le Pass Lia nominatif est personnel et intransmissible. Lors d'un contrôle, une justification d'identité peut être demandée. Il ne peut être délivré qu'un seul Pass Lia nominatif par personne. Le titulaire du Pass Lia nominatif peut être une personne physique ou morale. Pour les mineurs non émancipés, la demande de Pass Lia nominatif doit être signée par leur représentant légal.

### II.2 – Le contenu du Pass Lia nominatif

Le Pass Lia nominatif comprend visuellement : la photo, le nom et le prénom de son titulaire. Il permet de charger l'ensemble des titres de la gamme tarifaire correspondant à la situation personnelle de son titulaire déclarée lors de la création de son Pass Lia nominatif ou lors d'un changement de situation déclarée sur présentation des justificatifs nécessaires.

Le titulaire d'un Pass Lia nominatif peut être informé de son contenu :

- dans les agences Lia  
(La Boutique - arrê Hôtel de Ville, La Station - arrê Gares)
- chez les commerces partenaires  
(liste complète disponible sur le site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)),
- lors de la validation (sur le valideur),
- sur les Distributeurs Automatiques de Titres Lia (DAT),
- sur l'E-Boutique de notre site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)

### II.3 – Délivrance d'un Pass Lia nominatif

Le Pass Lia nominatif peut être réalisé dans les agences Lia susvisées mais également par correspondance en adressant votre demande à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - Lia, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer.

Les pièces justificatives à fournir obligatoirement sont :

- le formulaire de demande de Pass Lia nominatif dûment rempli et signé, ledit formulaire étant disponible dans les agences Lia précitées ou sur le site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)
- la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille),
- une photo d'identité récente au format requis ou possibilité d'être pris en photo lors de la demande dans les agences Lia précitées,
- les justificatifs nécessaires pour les personnes pouvant prétendre à une tarification spécifique.

Le Pass Lia nominatif est remis immédiatement dans les agences Lia : il est prêt à être chargé avec les titres en accord avec ses droits. Pour les demandes de Pass Lia nominatif faites par courrier, prévoir un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande dans la mesure où le dossier est complet.

### II.4 – Conditions de détention du support

Le Pass Lia nominatif reste la propriété de l'émetteur. Celui-ci se réserve le droit de le retirer ou de changer le support, quel que soit le motif. Le titulaire d'un Pass Lia nominatif est responsable de son utilisation et de sa conservation. Pour être en règle son titulaire doit systématiquement valider son Pass Lia nominatif à chaque montée, y compris en correspondance (sans décompte de voyage supplémentaire pour les titres à décompte, dans la limite de la validité du titre). En cas d'oubli du Pass Lia nominatif ou de non validation, le titulaire est considéré en situation irrégulière. Toute utilisation irrégulière ou abusive du Pass Lia nominatif constituera dès lors d'un contrôle entraîne la responsabilité de son titulaire ainsi que l'application, à son encontre, des sanctions prévues par la loi, sans préjudice de l'application des dispositions prévues pour la résiliation. Elle entraîne également le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation applicable au service concerné de transports publics de voyageurs. Par ailleurs, toute utilisation frauduleuse du Pass Lia nominatif entraîne son retrait immédiat et est passible de poursuite judiciaire à l'encontre du fraudeur.

## ARTICLE III – LES TITRES DE TRANSPORT

### III.1 – Nature des titres de transport

Pour circuler sur le Réseau Lia, tous les voyageurs doivent disposer d'un titre de transport en cours de validité et validé (à l'exception du titre SMS), chargé sur le Pass Lia nominatif. Il existe deux types de titres de transport disponibles sur le Pass Lia nominatif :

- les titres à décompte : permettant d'effectuer un nombre de voyages.
- les titres à forfait : permettant de voyager en illimité sur une période définie (jour, mois, année).

Ces deux catégories de titres de transport regroupent la gamme tarifaire suivante :

- sans justificatif : titre 1 heure, 10 titres 1 heure, titre 10 voyages Funi, titre Journée, abonnement mensuel et annuel pour Tous. La tarification pour les jeunes de 4 à 19 ans (abonnement mensuel et annuel -20 ans et étudiants).
- avec justificatifs : tarification pour les enfants de -8 ans et les familles nombreuses (10 titres 1 heure Tarif Réduit), tarification pour les +20 ans (abonnements mensuel et annuel -20 ans et étudiants), tarification ½ tarif / Solidaire (10 titres 1 heure Tarif Réduit, abonnements mensuel et annuel ½ tarif, abonnement mensuel Solidaire), et tarification Groupe (6, 12, 25 ou 33 personnes).

Les modalités d'octroi de ces tarifs sont définies dans l'arrêté tarifaire en cours, faisant l'objet d'une délibération annuelle par le Conseil Communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

### III.2 – Les dérogations possibles

Des dérogations existent :

- pour les enfants de moins de 4 ans : accompagnés d'un adulte porteur d'un titre de transport, les enfants de moins de 4 ans voyagent sans titre de transport.
- pour les accompagnateurs de personnes handicapées : si celles-ci sont munies d'une carte portant la mention « tierce personne », « besoin d'accompagnement » ou « cécité » et sont porteurs d'un titre de transport, les accompagnateurs bénéficient de la gratuité sur le Réseau Lia, sur présentation des justificatifs nécessaires en cas de contrôle.

### III.3 – Chargement des titres de transport

Vous pourrez charger, sur votre Pass Lia nominatif, les titres en accord avec votre situation personnelle déclarée au moment de la délivrance de votre Pass Lia nominatif (cf : III.1 et 2). En cas de changement de situation, présentez-vous dans les agences Lia susvisées, muni des justificatifs nécessaires.

Les titres de transport peuvent être chargés sur le Pass Lia nominatif :

- dans les agences Lia précitées,
- chez les commerces partenaires (liste complète disponible sur le site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)),
- sur les Distributeurs Automatiques de Titres Lia (DAT),
- sur l'E-Boutique de notre site [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr)

Vous pouvez charger sur votre Pass Lia nominatif jusqu'à quatre (4) titres différents. Lors de la validation, les titres à forfait (abonnements) sont automatiquement débités avant les titres à décompte.

## ARTICLE IV – PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Le Pass Lia nominatif dispose d'un microprocesseur et d'une antenne radio dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre le Pass Lia nominatif à des torsions, plisages, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électroniques ou électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié à son bon fonctionnement. Un étui de protection pour votre Pass Lia est en vente dans les agences Lia précitées, au tarif de 20 centimes d'euros (0,20€) pour le modèle simple et cinquante centimes d'euros (0,50€) pour le modèle avec un cordon.

### IV.1 – Duplicata et résiliation du Pass Lia nominatif

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement du Pass Lia nominatif doit être signalé dès sa survenance. La déclaration doit être effectuée dans les meilleurs délais par le titulaire auprès des agences Lia. La demande de duplicata est irréversible.

• Perte ou vol du Pass Lia nominatif : en cas de perte ou de vol du Pass Lia nominatif, une demande de duplicata doit être faite, moyennant le paiement de la somme forfaitaire de dix euros (10,00€). Dès réception, votre Pass Lia sera mis en opposition. Il ne sera plus utilisable et vos titres en cours de validité seront transférés sur le duplicata (sous réserve des achats réalisés dans la journée pour lesquels le ticket de caisse pourra être demandé). Si vous réalisez votre duplicata en agence, celui-ci sera établi immédiatement lors de votre demande, une nouvelle photo d'identité vous sera demandée. Pour toute demande de duplicata par correspondance, ladite demande n'est pas un titre de transport, pour être en règle, vous devez toujours posséder un titre de transport valable et validé.

• Pass Lia nominatif défectueux ou détérioré : si la carte est visiblement détériorée (non respect des précautions d'utilisation), la somme de dix euros (10,00€) vous sera demandée après avoir rempli le formulaire de demande de duplicata.

• Dysfonctionnement technique : en cas de dysfonctionnement suite à un usage normal, la demande de duplicata est gratuite sur remise de l'ancien Pass Lia nominatif, les conditions de remise d'un duplicata sont alors les mêmes qu'en cas de perte ou de vol. Un titre de transport gratuit pourra vous être remis pendant la durée de validité du duplicata sur simple demande au moment de la demande de duplicata.

## IV.2 – Renouvellement du Pass Lia nominatif

Le renouvellement du Pass Lia nominatif intervient en fin de validité (8 ans). À l'issue de cette durée, vous devez vous présenter dans les agences Lia précitées (ou par correspondance, prévoir un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande dans la mesure où le dossier est complet) muni des pièces justificatives nécessaires : la remise d'un nouveau Pass Lia nominatif est immédiate et gratuite sur restitution de votre ancien Pass Lia nominatif.

## ARTICLE V – REMBOURSEMENT DES TITRES DE TRANSPORT CHARGÉS

Seuls les titres de transport nominatifs à forfait (abonnements mensuel et annuel) peuvent faire l'objet d'un remboursement sous les conditions suivantes :

- pour les abonnements mensuels : le titulaire peut obtenir le remboursement sous réserve que les titres correspondants n'aient pas été utilisés et la validité non expirée.
- pour les abonnements annuels payés au comptant : leur remboursement est possible en cas de décès, de déménagement (résultant d'un changement imposé du lieu de travail), d'hospitalisation supérieure à un (1) mois, du changement d'établissement scolaire pour l'abonnement annuel -20 ans et étudiants et du changement de situation personnelle (évolution des droits aux tarifications spécifiques). Dans ces cas, le remboursement s'effectuera au prorata temporis sur la base du montant mensuel de l'abonnement concerné, auquel s'ajoutent les frais de dossier d'un montant de cinq euros (5,00€) ; étant précisé que tout mois commencé est dû. Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un justificatif doit être nécessairement joint à sa demande de remboursement. Les abonnements annuels payés par prélèvement automatique font l'objet de conditions particulières disponibles sur demande.

La demande de remboursement doit être :

- (soit) déposée dans les agences Lia précitées ;
  - (soit) adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à TRANSDEV Le Havre - Lia, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer.
- Avant le 10 du mois précédant la prise d'effet souhaitée de la demande.

## ARTICLE VI – LES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique automatisé dont la finalité est la gestion des données billettiques de l'activité du réseau de transport en commun de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et dont le responsable est le directeur général du réseau. Les données concernant les déplacements sont anonymes. Elles permettent d'effectuer des analyses statistiques de l'offre et d'établir des indicateurs de suivi. Elles sont destinées à l'exploitant et à son autorité organisatrice. Les informations mentionnées comme telles sont obligatoires. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de Pass Lia nominatif ne pourra être traitée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des informations dans ce dispositif, il peut contacter le DPO par courrier à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - BP 20018-76930 Octeville-sur-Mer ou par e-mail sur le site internet [www.transports-lia.fr](http://www.transports-lia.fr). Pour toute demande, la copie de la pièce d'identité doit être jointe. Indépendamment de ce traitement, les données relatives aux déplacements sont nécessairement et obligatoirement recueillies lors des validations du Pass Lia nominatif par la TRANSDEV Le Havre - Lia et font l'objet d'un traitement par ce transporteur dont la finalité est la gestion de ces données notamment pour la détection de la fraude.

Le Réseau Lia propose également des titres de transport sans contact qui ne sont pas assortis de l'inscription du client dans un fichier de façon à préserver son anonymat. Les modalités d'obtention et d'utilisation de ces titres sont définies dans l'arrêté tarifaire en cours, faisant l'objet d'une délibération annuelle par le Conseil Communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

## ARTICLE VII – RÉCLAMATIONS

Le titulaire d'un Pass Lia nominatif émis par l'exploitant du réseau de transport peut formuler toute réclamation concernant les conditions d'utilisation de son support, en écrivant à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - Lia, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer. Cette réclamation doit être formulée dans un délai de un (1) mois à compter de la date des faits l'ayant fait naître. En cas de contestation, le client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Par ailleurs, le titulaire d'un Pass Lia nominatif peut formuler, à l'adresse ci-dessus, toute observation ou suggestion relative aux conditions d'utilisation de son support.

## ARTICLE VIII – ÉVOLUTION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et TRANSDEV Le Havre se réservent le droit de faire évoluer les présentes Conditions Générales d'Utilisation, notamment quant au tarif perçu pour le remplacement d'un Pass Lia. Dans ce cas, les nouvelles conditions seront portées à la connaissance des porteurs par voie d'affichage dans les bus et les agences Lia.